

Décisions publiées le 20 juillet 2022

www.vaucluse.fr

Publiées le
20 juillet 2022

Département de
Vaucluse

POLE SOLIDARITES

Décision n° 22 EF 004 - Portant désignation d'un avocat dans le cadre d'une procédure d'assignation en la forme des référés devant Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Nîmes afin d'autorisation d'appel D. Ibrahim

Décision n° 22 AH 005 - Portant désignation d'avocats dans cadre d'affaires le civiles et pénales au bénéfice de mineurs - et mesures complémentaires

Publié le
20 juillet 2022
Département de
Vaucluse

DOMINIQUE SANTONI
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DECISION N° 22 EF 004

PORTANT DESIGNATION D'UN AVOCAT DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE D'ASSIGNATION EN LA FORME DES REFERES DEVANT MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE NIMES AFIN D'AUTORISATION D'APPEL D. Ibrahim

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10-1,

VU la délibération n°2021-585 du 26 novembre 2021 donnant délégation à Madame la Présidente du Conseil départemental d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui pour l'ensemble des contentieux de la collectivité, quel que soit le type de juridiction,

VU le Code Civil et notamment ses articles 375 et s,

VU le Code de Procédure Civile et notamment ses articles 751 et s et 1181 et s,

VU le budget du Département,

CONSIDERANT la procédure en assistance éducative en cours et notamment le référé formé par Monsieur D. Ibrahim contre le jugement n° 122/0085 en assistance éducative du 8 juin 2022,

CONSIDERANT le contexte et la complexité de la situation,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un avocat pour la représentation de mes services dans le cadre de la procédure d'assignation en la forme des référés devant Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Nîmes afin d'autorisation d'appel et devant les juridictions compétentes,

DECIDE

Article 1^{er} : D'intenter une action en justice devant les juridictions compétentes afin d'assurer la sauvegarde des intérêts du Conseil départemental.

Article 2 : La représentation en justice de Département sera assurée par un avocat.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits sur le compte 6227 fonction 51 du budget départemental.

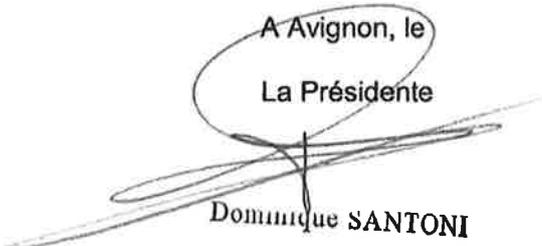
Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220720-22EF004-AR
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Cette décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, publiée sur vacluse.fr. Le Conseil départemental en sera informé.

A Avignon, le

La Présidente


Dominique SANTONI

DOMINIQUE SANTONI
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DECISION N° 22 AH 005

Publié le
20 juillet 2022
Département de
Vaucluse

**PORTANT DESIGNATION D'AVOCATS DANS LE
CADRE D'AFFAIRES CIVILES ET PENALES AU
BENEFICE DE MINEURS ET MESURES
COMPLEMENTAIRES**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10-1,

VU la délibération n°2021-585 du 26 novembre 2021 donnant délégation à Madame la Présidente du Conseil départemental d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui pour l'ensemble des contentieux de la collectivité, quel que soit le type de juridiction,

VU le budget du Département,

VU la délibération n° 2018-395 du 21 septembre 2018, par laquelle l'Assemblée départementale s'est prononcée sur la convention « Représentation des mineurs en justice »,

CONSIDERANT l'ordonnance de désignation d'un administrateur ad hoc, pour les mineurs suivants :

- Julien	R.W.	né	le 21/04/2006	(Pénal)
- Florian	D.	né	le 14/07/2006	(Pénal)
- Antoine	S.	né	le 03/10/2016	(Pénal)
- Dilan	C.	né	le 16/07/2010	(Pénal)
- Léna	P.	née	le 19/01/2009	(Pénal)
- Nathan	C.	né	le 06/09/2011	(Pénal)
- Mathéo	C.	né	le 20/01/2012	(Pénal)
- Alicia	C.	née	le 13/04/2014	(Pénal)
- Thomas	S.	né	le 25/06/2018	(Pénal)
- Charlie	S.	née	le 06/05/2012	(Pénal)
- Liam	S.	né	le 08/07/2016	(Pénal)
- Phi Truc	N.	née	le 03/07/2007	(Pénal)
- Phi Ung	N.	né	le 01/08/2008	(Pénal)
- Phi Ho	N.	né	le 12/05/2010	(Pénal)
- Nesrine	M.	née	le 07/10/2006	(Pénal)
- Fatima Inès	A.	née	le 16/06/2007	(Pénal)
- Zhora	A.	née	le 27/04/2011	(Pénal)
- Mohamed	A.	né	le 16/09/2014	(Pénal)
- Ryan	R.	né	le 18/09/2016	(Pénal)
- Kalista	U.	née	le 26/10/2006	(Pénal)
- Chloé	C.	née	le 30/03/2009	(Pénal)

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220720-22AH005-AR
Date de réception préfecture : 20/07/2022

DECIDE

Article 1^{er} : De défendre les intérêts du Département dans l'instance susvisée.

Article 2 : La représentation en justice du Département sera assurée par un avocat :

NOM DE L'AVOCAT	NOM DES MINEURS
Maître BERTRAND Sandrine	Julien (R.W.)
Maître COPOIS Youna	Florian (D.)
Maître BEVERAGGI Caroline	Antoine (S.)
Maître ITIER Jean-Baptiste	Dilan (C.)
Maître PENTZ Martine	Léna (P.)
Maître BISCARRAT Emile-Henri	Nathan (C.) Mathéo (C.) Alicia (C.) Thomas (S.)
Maître MENVIELLE Sylvie	Charlie (S.) Liam (S.)
Maître LEVETTI Régis	Phi Truc (N.) Phi Ung (N.) Phi Ho (N.)
Maître CAPIAN Cécile	Nesrine (M.)
Maître TROSSAT Camille	Fatima Inès (A.) Zhora (A.) Mohamed (A.)
Maître ATTARD Céline	Kalista (U.)
Maître NICOLET Audrey	Chloé (C.)

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites sur le chapitre 011 compte nature 6227 fonction 51 ligne 29670 du budget départemental.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Cette décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, publiée sur vacluse.fr. Le Conseil départemental en sera informé.

Avignon, le 20 JUIL 2022

La Présidente

Dominique SANTONI